

# PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 21 mars 2025

Le conseil municipal de la commune de Mont-Saint-Père, légalement convoqué, s'est réuni publiquement en Mairie le vendredi 21 mars 2025 à 19h00 sous la présidence de M. Gilles CORDIVAL, le Maire.

<b>Nombre de membres en exercice</b>	<b>Quorum</b>	<b>Date de la convocation</b>
15	8	14/03/2025
<b>Nombre de membres présents</b>	<b>Nombre de votants</b>	<b>Date d'affichage de la convocation</b>
10	12	14/03/2025

Présents : **Mmes** CARCEL Aurore, HOUPEAUX Caroline  
**MM.** AUBERT Alain, BAUDON Jérémy, BURLOT Jean-Pierre, CORDIVAL Gilles, DURR Edgar, LOGEROT Sylvain, MORLET Dominique et PAUTROT Sébastien

Excusés : **MM** GUICHARD Hervé (pouvoir à MORLET Dominique), VALLÉE William  
**Mme** MAGRÉ Sylvie, (pouvoir à PAUTROT Sébastien)

Absents : **MM.** BAHIN Florian, GOJARD Erwan

Monsieur le Maire constate que **le quorum est atteint** et ouvre la séance à 19h00.

**A été désigné comme secrétaire de séance** : M. LOGEROT Sylvain

### Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

➔ **A l'unanimité** des membres présents et représentés, le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2025.

## ORDRE DU JOUR

1. Avis sur le document-cadre photovoltaïque
2. Acquisition d'un bien par voie de préemption
3. Formation BAFA-Base – Convention avec le PETR-UCCSA
4. Questions diverses

## DÉLIBÉRATIONS

### **1. Avis sur le document-cadre photovoltaïque**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le document-cadre ayant vocation à identifier les zones agricoles et forestières réputées « incultes » ou non exploités depuis une durée de 10 ans au 11/03/2023 et susceptibles d'accueillir des installations photovoltaïques compatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestières dites "agri-compatibles". Aucun ouvrage photovoltaïque ne pourra être implanté en dehors des surfaces identifiées dans le document-cadre une fois celui-ci arrêté. Les installations agrivoltaïques permettant le maintien de la production ne sont pas concernées par le document-cadre.

Une consultation du public dématérialisée sera prochainement lancée.

➔ **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :**  
**-ÉMET un avis FAVORABLE sur le projet de document cadre photovoltaïque**

### **2. Acquisition d'un bien par voie de préemption**

La mairie a reçu une déclaration d'intention d'aliéner (DIA) en vue de la cession moyennant le prix de 18 000,00 €, d'une propriété sise à Mont-Saint-Père, cadastrée B2585 et B2881, route de Beuvarde, d'une superficie totale de 08a 11ca, appartenant à Monsieur Fredy TRANCHANT.

M. le Maire rappelle le projet communal d'aménagement d'un parcours de santé (projet qui s'insère dans la continuité des aménagements de parcours de randonnées déjà réalisés) ;

- *Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité des membres présents et représentés (3 votes CONTRE : CARCEL Aurore, PAUTROT Sébastien et MAGRE Sylvie, via son pouvoir à PAUTROT Sébastien) :*
- **DÉCIDE D'ACQUÉRIR** le bien désigné ci-dessus par voie de préemption au prix fixé dans la DIA, soit 18 000,00€
  - **DIT** qu'un acte authentique constatant le transfert de propriété sera établi dans un délai de trois mois, à compter de la notification de la présente décision
  - **DIT** que le règlement de la vente interviendra dans les 4 mois à compter de la notification de la présente décision
  - **DIT** que les crédits suffisants seront inscrits au budget de la commune
  - **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet

### **3. Formation BAFA-Base (Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur) – Convention avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural – Union des Communautés de Communes du Sud de l'Aisne (PETR-UCCSA)**

Le Maire propose d'inscrire 2 personnes à la formation BAFA-Base organisée par le PETR-UCCSA à Fossoy durant les congés scolaires de printemps 2025.

Cela concernera une agente périscolaire de la mairie, recrutée sur un contrat « Parcours Emploi Compétence » dans le cadre duquel il y a une obligation de formation ainsi qu'une jeune administrée du village qui, en contrepartie, a proposé d'offrir ses services à la commune lors de l'organisation d'événements festifs ou de cérémonies officielles.

- *Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :*
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'inscription des 2 personnes à cette formation
  - **DIT** que la dépense sera inscrite dans le budget communal

## **QUESTIONS DIVERSES**

**Q : Jean-Pierre BURLLOT : Il souhaite acquérir la parcelle ZC182, appartenant à la commune, mitoyenne de sa propriété, et qu'il entretient déjà depuis une vingtaine d'années.**

R : Avis favorable en y associant une servitude. Cela fera l'objet d'une future délibération une fois un prix de transaction trouvé et les démarches nécessaires effectuées.

**Q : Caroline HOUPEAUX : A-t-on une date pour la réouverture du café ?**

R : C'est imminent. Probablement début avril. Les nouveaux gérants ont été retardés dans leur projet par des tracasseries administratives

**Q : Jean-Pierre BURLLOT : Qu'en est-il des « décharges » sur les terrains privés Route de Beuvarde ?**

R : Le propriétaire du terrain où il y a du fibrociment a été contacté, il n'était pas au courant. Il a déposé plainte. Il va faire évacuer.

**Q : Françoise HENNACHE : À quelle date rouvrira le point d'apport déchets verts ?**

R : Le week-end du 29/30 mars, selon les modalités habituelles (tous les week-ends, du vendredi midi au lundi matin) et **uniquement pour les tontes, les feuilles, et les branchages. Les branches et les troncs doivent être déposés en déchèterie.**

**Q : Bernard BENEDET : Pourquoi ne pas annoncer sur l'application PanneauPocket les décès pour en informer les personnes de la commune ?**

R : C'est une bonne idée, avec autorisation des familles bien entendu.

La séance est levée à 19h47.

Le secrétaire de séance,  
Sylvain LOGEROT

Le Maire,  
Gilles CORDIVAL